

07-06-2011

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 7 JUI 2011 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Martin Desroches
Claude Pilon

Lisette Falker
Pierre Provost

Pierre Lépicier
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Gyslain Loyer.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ONT REÇU L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS.
LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.**

201-2011

Adoption de l'ordre
du jour

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Lépicier,
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Période de questions ;
3. Vente pour non-paiement de taxes – Mandater M^{me} Carole Landry à titre de représentante de la
Municipalité pour acheter un immeuble ;
4. Rang 3^e Brandon – Service d'ingénierie pour la réhabilitation du chemin – Acceptation de la
proposition du Groupe Forces s.e.n.c. ;
5. Rang 3^e Brandon - Réhabilitation du chemin - Acceptation de la proposition de Sintra inc. ;
6. Acceptation du devis et demande de soumissions pour l'achat d'une camionnette ;
7. Aqueduc municipal Belleville – Source – Mandat à la firme RL Gravel inc. (architecte) ;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Item 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

202-2011

Vente pour non-paiement
de taxes - Représentante

CONSIDÉRANT QUE ni le maire ni le secrétaire-trésorier ne pourront être présents lors
de la vente pour non-paiement de taxes ayant lieu à la
MRC de Matawinie le jeudi 9 juin prochain ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Sylvain Trudel,
il est résolu d'autoriser M^{me} Carole Landry, employée de la MRC de Matawinie, à se porter
acquéreuse d'un immeuble, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois,
advenant le cas où aucune offre ne serait faite lors de la vente pour non-paiement de taxes
sur cet immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

203-2011

Rang 3^e Brandon –
Réhabilitation
(ingénieur)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation du chemin sont prévus dans le
rang 3^e Brandon et que des services d'ingénierie sont requis;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 203-2011

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'accepter la proposition du **Groupe FORCES S.E.N.C.** pour la surveillance des travaux lors du pavage, selon un montant forfaitaire de **950 \$** incluant le temps du surveillant, les déplacements, les vérifications de la demande de paiement et les dépenses afférentes et ce, à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

204-2011

Rang 3^e Brandon –
Réhabilitation
(entrepreneur)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation sont prévus dans le rang 3^e Brandon sous la surveillance de la firme d'ingénierie Le Groupe FORCES S.E.N.C. ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'accepter la proposition de la compagnie **Sintra inc.** pour les travaux de réhabilitation du rang 3^e Brandon (pulvérisation du pavage, pierre MG-20 pour accotement, pavage ESG-14 (150 kg/m²)), au coût de **12 998 \$ avant taxes** et ce, à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

205-2011

Camionnette 2011
–Acceptation du
cahier de charges et
demande de soumissions

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu :

1. d'accepter le cahier de charges portant le n° ATP01-2011 pour l'achat d'une camionnette 2011;
2. d'inviter des concessionnaires à soumissionner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

206-2011

Aqueduc mun. Belleville
(source) – Station pompage
- Mandat à la firme
RL Gravel inc.

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par la conseillère Lisette Falker, il est résolu de mandater la firme **RL Gravel inc.** à préparer des plans et devis et assurer la surveillance de la construction d'une bâtisse abritant la station de pompage de l'aqueduc municipal Belleville, dont les honoraires sont estimés à 10 % du coût de la bâtisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

207-2011

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches, il est résolu qu'à 20 h 13 la présente séance soit levée.

Gyslain Loyer, maire

René Charbonneau, sec.-trés./dir. gén.

« Je, Gyslain Loyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».